

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Secrétariat général  
DRRH**  
Tél : 01 57 02 62 77  
Mél : [ce.drh@ac-creteil.fr](mailto:ce.drh@ac-creteil.fr)  
4,rue Georges-Enesco  
94 010 Créteil Cedex  
[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

**COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION ACADÉMIQUE  
Séance du 15 septembre 2023**

**Ordre du jour :**

- Information et échanges sur les conditions de rentrée 2023
- Point sur l'orientation des élèves de troisième
- Situation de la rentrée sur le plan des ressources humaines
- Questions diverses

## **Liste des participants**

### **Membres de l'administration**

Madame Julie BENETTI, rectrice,

Monsieur Mehdi CHERFI, secrétaire général

Monsieur Antoine CHALEIX, IA-DASEN 93

Madame Anne-Marie BAZZO, IA-DASEN 94

Madame Valérie DEBUCHY, IA-DASEN 77 (visioconférence)

Monsieur David BERHAHA, secrétaire général adjoint, DRRH

Madame Francette DALLE-MESE, secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives

Madame Corinne SCHITTENHELM, secrétaire générale adjointe en charge du pilotage budgétaire et financier  
(excusée)

Monsieur Vincent BENAVENT secrétaire général adjoint en charge de la modernisation, de l'informatique et de  
l'immobilier

Madame Sonia CHARLES, adjointe DRRH (excusée)

Madame Rachel HENRY, adjointe DRRH

Monsieur Julien LALIVE, chef de la division des établissements

Madame Anne TANGUY, cheffe de la division DPAAE

Madame Fatima FILIPPIN, cheffe de la division DPE

Monsieur Charles NAÏM, Doyen des IA-IPR (excusé)

Monsieur Charles KAOUA, Doyen des IEN 2<sup>nd</sup> degré-ET-EG-IO

Madame Marie-Laure de BUE, Directrice EAFC (excusée)

Madame Yannick LAMBOLEZ, cheffe de la division PAPP

Madame Elisabeth BOYER, conseillère de la rectrice, cheffe du SAIO

Monsieur Emeric HUGUET, rédacteur

Monsieur Pierre-Marie GIARD, chargé de mission auprès du secrétaire général

**Représentants du personnel**

**FSU**

Titulaires

Madame Caroline QUINIOU  
Monsieur Yann MAHIEUX

Suppléants

Monsieur Nicolas DUVEAU  
Madame Marion FOURET

**FNEC-FP-FO**

Titulaires

Madame Karima BENSAID  
Monsieur Arnaud ALBAREDE

Suppléant

Monsieur Romain MAHLER  
Madame Virginie PEROU

**UNSA Education**

Madame Maeve TREILLET  
Monsieur Anthony DUBOIS (suppléant)

**CGT Éducation**

Madame Karine RIOU  
Madame Audrey DELIZE (suppléante)

**SUD Éducation**

Madame Hélène CAREIL

Le CSA-A s'est réuni le 15 septembre 2023 à 9H00 sous la présidence de Mme Julie BENETTI, rectrice.

**Mme la présidente** ouvre la séance à 9H10, constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour.

**M. HUGUET** assure le secrétariat de séance.

**Mme BENSAID** (FNEC-FP-FO) est désignée secrétaire adjointe.

**Mme QUINIOU** (SNEP FSU) ; **MM. MAHIEUX** (FSU) et **ALBAREDE** (FNEC-FP-FO) ; **Mmes TREILLET** (UNSA Education) ; **RIOU** (CGT Educ'action) et **CAREIL** (Sud Education), donnent lecture de déclarations liminaires, jointes au procès-verbal.

### **1) Information et échanges sur les conditions de rentrée 2023**

**Mme la présidente** salue l'ensemble des membres du CSA académique et leur renouvelle son attachement à un dialogue social apaisé, respectueux de la diversité des opinions, dans un climat de confiance réciproque, avec pour objectif cardinal le bien-être des agents et la réussite des élèves.

Elle admet que le recrutement de personnels contractuels ne constitue pas à lui seul une solution pour pallier le manque d'attractivité de l'académie, de la carrière d'enseignant et des métiers de l'éducation nationale dans leur ensemble. Elle estime cependant qu'il faut se garder d'opposer sans nuance les fonctionnaires aux agents contractuels, dont un certain nombre prépare les concours. Elle souligne par ailleurs que le recrutement et la formation des nouveaux professeurs contractuels ont été largement anticipés cette année.

Elle précise que 35 postes de professeur restent non pourvus à date, soit moins de 0,2 % des ETP d'enseignants de l'académie, que la cellule de rentrée et l'ensemble des services font le nécessaire pour que les BMP encore vacants soient pourvus, ce qui permet à la situation de s'améliorer progressivement.

Elle rappelle que si des professeurs ne se sont pas présentés à la rentrée pour des raisons légitimes (changement de situation administrative, congé de maternité, mise en disponibilité, détachements...) d'autres, assez nombreux, ont refusé de rejoindre leur poste sans prendre la peine de prévenir l'administration ni même de répondre à ses relances. Elle estime que ces défections s'expliquent, en partie, par le déficit d'image de l'académie qui est pourtant caractérisée par la vitalité de ses équipes, l'esprit de solidarité, le bouillonnement des idées et des projets et l'excellent souvenir conservé par les agents y ayant travaillé.

Elle estime enfin que la situation difficile de certains établissements ne doit pas occulter le constat d'amélioration objective des conditions de rentrée.

Elle rappelle que le nombre d'élèves en situation de handicap est en constante progression et que les effectifs d'AESH de l'académie ont triplé en 6 ans. Elle déplore que, chaque année, certains élèves puissent rester sans accompagnement humain en dépit des moyens considérables consacrés à cette politique.

Elle considère que l'école inclusive doit s'inscrire dans une logique partenariale et de responsabilité partagée. Elle rappelle que les notifications des MDPH ne cessent de progresser mais qu'il serait réducteur de réduire l'inclusion scolaire à la question de la compensation du handicap. L'accessibilité des savoirs implique un accompagnement et une formation renforcés des enseignants pour adapter leur enseignement aux besoins éducatifs particuliers de leurs élèves.

Elle indique que les services font tout leur possible pour recruter des personnels médicaux et sociaux dans les meilleurs délais et rappelle que toutes les administrations sont confrontées à cette difficulté de recrutement.

Elle estime que l'interdiction du port de l'abaya dans l'espace scolaire et la défense du principe de laïcité ne doivent déboucher ni sur la stigmatisation de populations ni sur des allégations de xénophobie et de racisme à l'encontre d'agents chargés d'appliquer ces mesures, en particulier les chefs d'établissement.

Concernant les priorités éducatives de la rentrée, elle rappelle que les évaluations nationales des acquis des élèves permettent aux enseignants de mesurer la progression de leurs élèves, d'identifier les compétences à développer et de mieux accompagner les élèves en difficulté. De même, le CNR éducation est un formidable levier à la disposition des équipes pédagogiques pour concevoir des projets orientés vers la réussite des élèves, l'amélioration du climat scolaire et la réduction des inégalités, ces projets pouvant par ailleurs être financés par le fonds d'innovation pédagogique doté de 500 millions d'euros sur cinq ans.

Elle rappelle que le pacte enseignant, basé sur le volontariat, finance désormais des missions qui jusque-là n'étaient pas ou peu rémunérées alors qu'elles sont indispensables de la mission d'enseignement : ainsi et à titre d'exemple, une rémunération de la mission « devoirs faits » augmentée de 50 % pour les enseignants participant au dispositif dans le cadre du pacte. L'objectif est bien d'améliorer le fonctionnement du service public de l'éducation et le service rendu aux élèves, notamment grâce à la mission de remplacement de courte durée.

Elle souhaite engager une collaboration avec les directions diocésaines afin de sensibiliser les établissements d'enseignement privés aux enjeux de la mixité sociale et scolaire.

Elle précise enfin qu'elle ne s'engagera que sur les propositions qu'elle sera en mesure de tenir.

**M. CHERFI** informe que des recrutements ont été effectués à la médecine de prévention et qu'une psychologue a été recrutée à plein temps. Les stagiaires et néo titulaires affectés dans l'académie bénéficieront du service logement et de l'aide des assistants de services sociaux.

Concernant la carte scolaire du premier degré, **Mme DUBARLE MEYER** (SG DSDEN 94) informe que les retards d'inscription observés à la rentrée dans les classes maternelles et les baisses significatives d'effectifs à tous les niveaux de scolarisation constatés dans le département n'ont pas entraîné de fermeture de classes. Elle précise que l'arrivée, non anticipée, d'élèves dans les écoles en février et en juin a débouché sur l'ouverture, dans l'urgence, de 21 classes.

**M. CHALEIX** (IA DASEN 93) rappelle les modalités d'ajustement de la carte scolaire du premier degré. Il informe que les ouvertures de classes ont été supérieures aux fermetures en dépit de la baisse démographique observée en Seine-Saint-Denis. Il précise que le remaniement complet de la sectorisation effectué dans la commune de Saint-Ouen sur Seine a renforcé la complexité de la carte scolaire. Il informe que ces résultats ont néanmoins été salués par les enseignants lors du CSA départemental. Il fait observer que le département connaît d'importants mouvements de population depuis l'an dernier et précise que le taux de fréquentation des écoles est très variable selon les secteurs.

**Mme DEBUCHY** (IA DASEN 77) informe que les effectifs exacts résultant des prévisions et des opérations de comptage effectuées à la rentrée ne seront connus que mi-octobre. Quelques réajustements seront effectués à la rentrée. Elle précise que les spécificités du département peuvent contraindre la DASEN à ouvrir une classe pour deux ou trois élèves supplémentaires, dans certains secteurs. Elle ajoute que le nombre de familles ne respectant pas les dates d'inscription en mairie a fortement progressé et précise que la prévision des effectifs s'avère particulièrement difficile en Seine-et-Marne. Elle fait observer que seules 9 fermetures de classes sur 6780 sont à déplorer et que 16 classes ont été ouvertes. Elle rappelle que le conseil des maîtres décide seul de la structure pédagogique de l'établissement. Il peut ainsi diminuer les effectifs de certaines classes, les augmenter dans d'autres, dans des proportions ne paraissant pas toujours pertinentes.

Elle indique que le taux moyen d'encadrement demeure satisfaisant et que le principe d'équité des mesures décidé au plan départemental est respecté.

**M. MAHLER** estime qu'il ne suffit pas de se féliciter de l'augmentation du recrutement d'AESH dans les écoles. Il rappelle la nécessité pour ces agents, indispensables au bon fonctionnement des écoles inclusives, de bénéficier d'une formation solide, d'une revalorisation indiciaire et de l'obtention d'un véritable statut. Il demande la suppression des PIAL et voudrait savoir si les enveloppes budgétaires seront réabondées afin de prendre en compte les prévisions et réajustements d'effectifs de la rentrée.

**Mme FOURET** demande si les enseignants du premier degré seront formés à l'accueil des élèves en situation de handicap.

Elle s'interroge sur l'intérêt de mettre en place un système d'évaluation des écoles ne recueillant pas l'adhésion des équipes. Elle rappelle le caractère chronophage de ce dispositif et l'absence de détermination de plages horaires pendant lesquelles ce travail serait effectué.

Elle estime que le système national d'évaluation des acquis des élèves produit des évaluations standardisées, peu utiles aux enseignants qui doivent systématiquement les préciser, les adapter, voire les refaire.

**Mme la présidente** estime que l'école inclusive ne se limite pas à la présence d'AESH mais s'appuie aussi sur la formation des enseignants à l'accueil des élèves en situation de handicap pour répondre à leurs besoins éducatifs particuliers.

Aucun enfant ou adolescent en situation de handicap ne doit subir une déscolarisation en raison d'un défaut de prise en charge de sa situation. Il est aussi essentiel que certains élèves puissent être accueillis en IME ou en ITEP lorsque la MDPH prescrit une telle orientation.

Concernant la carte scolaire du premier degré, elle rappelle que l'application d'une gestion purement comptable aurait dû déboucher sur des retraits d'emplois eu égard aux baisses d'effectifs. Or, aucun retrait d'emploi n'a été effectué. Au contraire, 65 ETP supplémentaires ont été alloués à la Seine-et-Marne dans un souci d'équité.

Elle admet que les fermetures de classes auxquelles les directeurs académiques sont contraints de procéder dans les premiers jours de la rentrée puissent susciter une certaine incompréhension et qu'elle a demandé à les limiter le plus possible.

## **2) Point sur l'orientation des élèves de troisième**

**M. CHERFI** informe que les difficultés d'affectation des élèves de troisième vers la voie professionnelle résultent d'une hausse de 0,7 % des décisions d'orientation vers la voie professionnelle ainsi que d'une augmentation du nombre d'élèves (environ 700) ayant choisi cette voie. Ainsi, 1100 élèves supplémentaires ont dû être répartis entre la seconde professionnelle et la première année de CAP. Le rectorat a revu les capacités d'accueil des trois spécialités les plus demandées par les élèves. Il informe que le nombre d'élèves en attente d'affectation est globalement identique à celui de l'an dernier.

**Mme la présidente** ajoute que tout est mis en œuvre pour que ces élèves ne restent pas sans solution. Même si des progrès ont été réalisés depuis l'an dernier avec l'affectation de 150 élèves de plus avant la rentrée grâce au tour supplémentaire d'affectation organisé le 28 août, cette situation reste évidemment insatisfaisante. Elle précise que le calendrier des opérations d'affectation ainsi que les délais de réponse des familles seront revus à la prochaine rentrée.

**M. ALBAREDE** demande si des classes de seconde seront ouvertes dans les lycées dépassant le seuil d'accueil de 30 élèves par classe ainsi que des classes de terminale afin de pouvoir accueillir les élèves redoublants. Il souhaite que les élèves à besoins particuliers scolarisés des ULIS soient comptabilisés dans les effectifs.

**M. CHERFI** répond que le seuil d'accueil de 30 élèves par classe n'est pas remis en cause. Il précise que l'évolution de la structure pédagogique de certains établissements et leur niveau d'inclusion sont difficiles à anticiper.

Il ajoute que le modèle actuel d'allocation de moyens n'a pas vocation à être modifié. Il rappelle que les augmentations d'effectifs dans certaines classes d'enseignement professionnel et général ont été compensées par l'attribution d'heures complémentaires afin d'effectuer des dédoublements de classes ou d'autres formes d'allègement d'effectifs. Par ailleurs, des dotations complémentaires ont été attribuées aux lycées accueillant des publics spécifiques.

Il informe que tous les élèves redoublants issus des filières technologiques et professionnelles ont pu être réaffectés dans leur spécialité ou leur série d'origine mais pas forcément dans l'établissement où ils étaient scolarisés.

### **3) Situation de rentrée sur le plan des ressources humaines**

**M. CHERFI** informe que plus de 95 % des agents contractuels ont été reconduits (soit 1797 agents) et qu'un bilan plus précis sera effectué lors du prochain CSA. 244 courriers de mise en demeure ont été envoyés à des agents pour absence injustifiée.

Il précise que la voie générale et technologique éprouve des difficultés de recrutement en lettres classiques et en physique/chimie. Les spécialités professionnelles ont des difficultés à recruter en lettres-histoire, maths-sciences physiques et STMS. Les corps d'inspection sont à l'œuvre, en lien avec les services de la DPE.

Il ajoute que les recrutements d'ATSS sont en cours. Il observe que les statistiques de recrutement d'agents de catégorie C ou B sont bien meilleures que celles de l'an dernier, même si des postes restent vacants. En revanche, le recrutement d'infirmiers s'avère particulièrement difficile (35 postes vacants en Seine-Saint-Denis).

**M. MAHIEUX** fait observer que certains courriers de non-renouvellement envoyés à des agents contractuels ne sont accompagnés d'aucun rapport justificatif et que les motifs de non reconduction sont parfois communiqués par téléphone.

Il se déclare surpris que des agents contractuels puissent être recrutés sur des postes de catégorie A sans être titulaires des diplômes exigés.

Il informe que de nombreuses préconisations médicales ne sont pas suivies d'effets.

**Mme TANGUY** (cheffe de la DPAE) répond que les courriers de non renouvellement d'agents contractuels s'appuient sur plusieurs rapports et évaluations négatifs des supérieurs hiérarchiques et propose de réexaminer la situation des agents auxquels les évaluations négatives n'auraient pas été communiquées.

Elle précise que certaines catégories d'agents sont recrutées sur la base de leur expérience professionnelle et non sur leur diplôme, en particulier ceux justifiant d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la gestion financière et budgétaire dans le secteur privé.

Elle informe que son service essaie de tenir compte de certaines situations RH particulières, dans le respect de des priorités de gestion et de la réglementation sur les affectations.

#### **4) Questions diverses**

##### 1) Communication des dates de classement de trois collèges

**M. CHERFI** répond que ces décisions sont prises par le ministère et qu'il ne dispose d'aucune information à ce jour.

##### 2) Interventions des associations dans les cités éducatives

**M. CHERFI** confirme que le chef d'établissement peut autoriser, à titre exceptionnel, une association à intervenir dans l'établissement sans autorisation préalable du conseil d'administration.

##### 3) Bilan des recrutements dans les bureaux des entreprises

**M. CHERFI** informe que 55 personnes ont été recrutées. 39 candidatures ont été confirmées, pour les autres une lettre de relance devrait être envoyée.

##### 4) Bilan des personnels manquants dans l'académie

Question traitée en cours de séance.

##### 5) Bilan des agents de catégorie A manquants dans l'académie

Question traitée en cours de séance.

##### 6) Agents de catégories B et C exerçant des fonctions supérieures à leur grade

**Mme TANGUY** répond qu'il s'agit essentiellement de postes d'adjoints gestionnaires occupés par des SAENES. Elle précise que ces agents bénéficient, depuis l'entrée en vigueur des mesures de revalorisation indiciaire, des primes les plus élevés de leur grade (primes du groupe 1), sous la forme d'IFSE dont le montant correspond au niveau de responsabilité des agents gestionnaires de catégorie A.

**M. BERAHA** (SGA DRRH) ajoute que ces situations, peu nombreuses, revêtent un caractère temporaire et que le rectorat n'encourage pas le développement de telles pratiques.

##### 7) Présentation de la lettre de mission de la chargée de mission à l'égalité

**M. CHERFI** répond que Mme Roxane Rick exerce à temps complet et que ses missions sont précisées dans la fiche de poste.





**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

8) Transmission de la réponse de l'administration sur l'observatoire LGBT plus

**M. CHERFI** informe que cette réponse, jointe au procès-verbal du CSA du 26 juin, parviendra sous peu au secrétaire adjoint de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

**LA PRESIDENTE**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**LA SECRETAIRE ADJOINTE**

**Julie BENETTI**

**Emeric HUGUET**

**Karima BENSAID**